

## **Le Programme Italie-France Maritime 2014-2020**

*La coopération au cœur de la Méditerranée*

### **Note sur la valeur des indicateurs**

#### **Partie 1- Les indicateurs du Programme IFM 2014 – 2020**

##### Introduction

- 1.1 La quantification des indicateurs de résultat
- 1.2 La quantification des indicateurs de réalisation

#### **Partie 2- Les valeurs des indicateurs du Programme IFM 2014 – 2020**

- 2.1 Les indicateurs de résultat par objectif spécifique
- 2.2 Les indicateurs de réalisation, communs et spécifiques, par action

#### **Partie 3- Plan d'action pour les Indicateurs de Résultat non quantifiés**

##### Introduction

- 3.1 Indicateur de résultat «Concentrations d'oxygène dissous dans les eaux marines (intégré avec l'indice trophique TRIX)»
- 3.2 Indicateur de résultat «Nombre de ports commerciaux intégrés dans des plans conjoints pour la mise en oeuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante»
- 3.3 Indicateur de résultat «Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PC (NUTS 3)»

## Partie 1- Les indicateurs du Programme IFM 2014 – 2020

### Introduction

La Politique de Cohésion pour la période 2014-2020 est fortement axée sur les résultats afin de contribuer à la stratégie de croissance intelligente, durable et inclusive prévue par l'Union (Stratégie Europe 2020).

Les nouveaux Règlements exigent pour tous les Programmes une description plus détaillée des activités prévues et de la manière dont celles-ci entendent conduire aux résultats. Ils exigent également que chaque priorité définisse “les indicateurs pour évaluer les progrès de la mise en œuvre des programmes pour atteindre les objectifs comme base pour le contrôle , l'évaluation et l'examen de la performance”. Ces indicateurs comprennent des indicateurs communs - décrits en détail dans les règles spécifiques relatives aux Fonds - et des indicateurs spécifiques de programme.

Par conséquent, le Programme Italie-France Maritime 2014-2020 a travaillé pour définir un système adéquat d'indicateurs, sur la base des dispositions communautaires relatives à la nouvelle période de programmation et des conclusions de l'évaluation *in itinere* du Programme Italie-France Maritime 2007-2013.

Les principes fondamentaux sur lesquels se fonde la formulation des indicateurs proposés sont :

- a. pour les indicateurs de résultat :
  - *Importance / pertinence*: par rapport à la politique, c'est-à-dire la sensibilité et capacité à refléter les opérations et les objectifs des axes prioritaires;
  - *Clarté*: la définition de l'indicateur est compréhensible et sans ambiguïté, elle ne crée aucun doute d'interprétation ;
  - *Robustesse* : la valeur de l'indicateur est statistiquement validée ;
  - *Accessibilité*: les informations pour l'alimentation de l'indicateur sont disponibles à un coût acceptable ;
  - *Disponibilité de valeur de base*: les données pour définir le « point de départ » de l'indicateur et pour la quantification de la *baseline* existent et les données plus récentes ont été utilisées.
  
- b. pour les indicateurs de réalisation:
  - insertion d'Indicateurs communs de réalisation, dans tous les cas où cela a été possible;
  - identification des indicateurs de réalisation mesurables directement grâce au contrôle des projets;
  - définition d'un système d'indicateurs capable d'être significatif par rapport aux opérations prévues.

## 1.1 La quantification des indicateurs de résultat

Ci-dessous sont proposés les indicateurs de résultat reportés dans le PC au sein du Tableau 3 «Indicateurs de résultats spécifiques au programme (objectif spécifique)» (Référence: article 8, paragraphe 2, lettre b). point ii) du règlement (UE) n. 1299/2013) du Programme de Coopération.

**A celle-ci a été ajoutée une colonne contenant l'explication des critères utilisés pour déterminer la valeur cible à l'horizon 2023.**

Tous les indices, à l'exception de « Concentrations d'oxygène dissous dans l'eau de mer (intégré avec l'indice trophique TRIX) », « Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante» et «Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PC (NUTS 3), sont déjà accessibles.

En ce qui concerne ces derniers, dont l'alimentation sera liée à la réalisation d'enquêtes ciblées (voir Plan d'action des indicateurs de résultat non quantifiés - Partie 3 de ce document), il est à rappeler que :

- la valeur de base et la valeur cible seront fournies par l'AG dans les délais prévus, à savoir au maximum dans un an à compter de l'adoption du programme comme indiqué dans les 'Questions and answers for ETC Programmes 2014-2020 April 2014';
- les relevés de la valeur de l'indicateur seront effectués, lors de la définition de la valeur de base et de la valeur cible (en 2023), aussi bien qu'en 2018 et en 2020 ;
- les demandes de paiement concernant l'axe prioritaire ne seront pas formulées avant des mises à jour nécessaires des indicateurs de résultat, qui à présent n'ont pas encore été quantifiés.

Pour les autres indicateurs, les données provenant de sources statistiques officielles dont la valeur est largement reconnue par les bases de données administratives, il n'est relevé aucun point critique quant à l'éventualité d'influence néfaste et les coûts d'acquisition des informations sont limités.

Pour la plupart des indicateurs proposés, on constate la disponibilité de données pour la quantification des valeurs de base.

En dehors des trois cas déjà mentionnés, il sera nécessaire de réaliser une enquête ciblée, pour les indicateurs suivants :

- «Nombre des incidents maritimes dans la région impliquant les voyageurs, les travailleurs ou les marchandises», pour lequel il n'existe aucune information homogène pour les Etats membres avec des différences objectives en matière de mode de détection, mais, qui reste, malgré ces limites, l'indicateur le plus approprié pour décrire le changement attendu;
- «Indice d'accessibilité multimodale potentielle» dont la valeur de base est liée à une enquête d'ESPON 2006, susceptible de mise à jour au sein du programme ESPON 2014-2020.

## 1.2 La quantification des indicateurs de réalisation

En ce qui concerne la quantification des indices de réalisation, nous rapportons les paramètres fréquemment utilisés lors d'expériences précédentes – du Programme de Coopération ou des programmes régionaux des régions NUTS 2 participant au PC Italie-France Maritime, ou des paramètres formulés par l'équipe d'évaluation (page 155 du Rapport d'Evaluation ex ante).

Les indicateurs de résultat décrits ci-dessous sont présentés sous forme désagrégée, c'est-à-dire par action (dans la version finale du PC, ceux-ci ont été répertoriés uniquement sous forme agrégée par Priorité d'investissement comme prévu par le règlement cité plus haut - Tableau 4).

Ce mode de représentation permet de garantir la significativité des indicateurs par rapport aux opérations envisagées, déterminant la définition d'un ensemble ample d'indicateurs dans le but de favoriser la transparence du système d'indicateurs et de leur futur « entretien / approvisionnement ».

Par rapport à la version envoyée le 23 septembre 2014, sur la demande de la Commission européenne, les indicateurs de l'Axe 2 ont été réduits et remplacés par des indicateurs plus génériques, qui synthétisent d'autres indicateurs de réalisation se référant aux actions spécifiques.

## Partie 2- Les valeurs des indicateurs du Programme IFM 2014 – 2020

### 2.1 Indicateurs de résultat par objectif spécifique

#### Axe 1

*Priorité d'investissement 3A: Objectif spécifique 1 « Augmenter le tissu entrepreneurial des “ très petites, petites et moyennes entreprises ” de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Entreprises	55.266	2012	55.266	INSEE (FR) Movimprese (IT)	Annuelle	<p>La valeur cible a été obtenue sur la base des hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ les opérations financées par le PC n'affectent pas de manière significative la tendance des phénomènes régionaux et ce en raison du très faible poids (pourcentage proche de 0) de dépense publique engendrée par le PC par rapport au PIB de la zone maritime ;</li> <li>■ l'interruption de la tendance à la baisse enregistrée au cours de la période 2008-2012, même si aucune augmentation importante, permettant de retrouver les niveaux d'avant crise, n'est prévue. On suppose donc la stabilité du nombre d'entreprises créées, et non leur diminution si l'on avait appliqué la tendance historique.</li> </ul> <p>Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.</p>

*Priorité d'investissement 3A: Objectif spécifique 2 « Renforcer le tissu entrepreneurial des “ très petites, petites et moyennes entreprises ” de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises	Actifs	2.170.448	2011	2.170.448	CLAP (FR) ISTAT (IT)	Annuelle	<p>La valeur cible a été obtenue sur la base des hypothèses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les opérations financées par le PC n'affectent pas de manière significative la tendance des phénomènes régionaux et ce en raison du très faible poids (pourcentage proche de 0) de dépense publique engendrée par le PC par rapport au PIB de la zone maritime ;</li> <li>▪ l'interruption de la tendance à la baisse enregistrée au cours de la période 2008-2012, même si aucune augmentation importante du nombre des travailleurs dans les unités locales, permettant de retrouver les niveaux d'avant crise, n'est prévue. On suppose donc la stabilité du nombre d'emplois, l'hypothèse étant de ne pas considérer la tendance historique mais d'opter pour un scénario d'ensemble de stabilité.</li> </ul> <p>Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.</p>

*Priorité d'investissement 3D: Objectif spécifique 1 « Augmentation de la compétitivité internationale des micro et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte »*

<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>	<b>Note pour la quantification de la valeur à 2023</b>
Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières	Euro	69.271.000	2012	104.853.000	INSEE (FR) Istat (IT)	Annuelle	L'estimation à 2023 a été effectuée: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour la France, sur la base de la moyenne des taux de croissance annuelle enregistrés pour les zones françaises au cours de la période 2008-2012 et en utilisant les exportations de biens et services;</li> <li>▪ pour l'Italie, la référence est la moyenne des taux annuels de croissance enregistrés au cours de la période 2008-2013 pour les exportations de biens et services.</li> </ul> Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.
Nombre des arrivées de touristes non résidents dans les régions transfrontalières	Personnes	15.607.965	2013	19.389.316	Eurostat	Annuelle	La valeur cible à 2023 est basée sur la tendance de croissance enregistrée entre 2007 et 2013. Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.

## Axe 2

*Priorité d'investissement 5A: Objectif spécifique 1 « Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies)	Institutions publiques	23	2014	80	Base de données administrative liée au PO IT-FR Maritime 2007-2013	Annuelle	La valeur de référence est basée sur le nombre de projets financés par le PO IT-FR 2007-2013. La valeur cible est estimée sur la base du rapport mathématique entre l'allocation financière prévue par rapport à la quantité de projets financés dans la période 2007-2013 Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.

*Priorité d'investissement 5B: Objectif spécifique 1 « Améliorer la sécurité en mer en faisant face aux risques liés à la navigation »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre de sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises	Sinistres maritimes	1949	2013	1805	CROSS (FR) MIT (IT) -	Annuelle	Les données italiennes et françaises se différencient dans la méthode de calcul: les italiens comptent le nombre de victimes au sens propre; les français comptent toutes les interventions en mer nécessaires (sinistre comprenant aussi bien une embarcation en détresse). L'estimation de la valeur cible est basée sur la meilleure tendance observée au cours des quatre dernières années. Les valeurs (de base et cible) représentent la somme des valeurs pour l'Italie et la France.



*Priorité d'investissement 6C: Objectif spécifique 1 « Améliorer l'efficacité de l'action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre des actions publiques finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération	Actions publiques	16	2014	26	Base de données administratives du PO IT-FR Maritime 2007-2013	Annuelle	La valeur de référence est basée sur le nombre de projets financés par le PO IT-FR 2007-2013 et notamment: la rénovation et la valorisation des biens culturels; la protection de la nature et la conservation de la biodiversité (y compris les réseaux des parcs); la sensibilisation environnementale et la diffusion de la connaissance des biens historiques et des paysages.  La valeur cible a été obtenue compte tenu des ressources allouées à l'objectif spécifique du PC 2014-2020 et du coût moyen FEDER par projet de la période 2007-2013.

*Priorité d'investissement 6C: Objectif spécifique 2 « Augmenter la protection des eaux marines dans les ports »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines (intégré avec l'indice trophique TRIX)	mg/l d'oxygène	A définir	2016	A définir	Enquête ciblée	2018, 2020, 2023	Le choix d'une enquête ciblée découle de l'absence de données à l'intérieur des bassins portuaires.  Voir Plan d'action pour les Indicateurs de Résultat non quantifiés (Partie 3 de ce document)

### Axe 3

Priorité d'investissement 7B: Objectif spécifique 1 « Développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération aux réseaux RTE-T »

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Index d'accessibilité potentielle multimodale	Nombre d'attractivités susceptibles d'être rejointes pondéré en fonction de la facilité d'accès	48.992.773	2014	53.354.048,50	ESPON	2016 (compte tenu de la fréquence des recherches ESPON)	Cet indice représente le total des lieux d'attractivités susceptibles d'être rejoints dans une région "x" en partant d'une région "y" compte tenu des temps de voyage nécessaire pour rejoindre chaque destination et des différents modes de transport.

Priorité d'investissement 7C: Objectif spécifique 1 « Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore »

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre de ports commerciaux couvert par des plans pour la réduction de la pollution sonore	Ports	3	2014	9	Autorités Portuaires	Annuelle	La valeur de référence prend en compte le nombre de ports actuellement couverts par des plans pour la pollution sonore. L'estimation de la valeur cible se fonde sur l'allocation financière pour la priorité, compte tenu du nombre total de ports (18).

*Priorité d'investissement 7C: Objectif spécifique 2 "Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone"*

<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur de référence</b>	<b>Année de référence</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>	<b>Note pour la quantification de la valeur à 2023</b>
Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante	Ports	0	2016	9	Autorités Portuaires	2018, 2020, 2023	<p>Le choix d'une enquête ciblée découle du fait que la valeur de base est égale à 0, compte tenu qu'aucun port de l'espace s'est encore conformé à la Directive Souffre et que le Programme pourra représenter un espace d'expérimentation fondamental en vue de la phase d'entrée en vigueur.</p> <p>Voir Plan d'action pour les Indicateurs de Résultat non quantifiés (Partie 3 de ce document)</p>

#### Axe 4

*Priorité d'investissement 8 A: Objectif spécifique 1 « Promouvoir l'emploi en soutenant l'auto-entrepreneuriat, la microentreprise et l'entrepreneuriat social et solidaire dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre d'employés, auto-entrepreneurs à niveau NUTS 2	Employés en milliers	993,6	2013	993,6	EUROSTAT, Employment by professional status and NUTS 2 regions (1 000)	Annuelle	La valeur cible a été estimée en tenant compte de l'interruption de la tendance à la baisse enregistrée par l'indicateur dans la période 2008-2013 et de la stabilité du nombre d'employés à 2023 (à savoir le PC contribuera à éviter une perte d'emploi ultérieure).

*Priorité d'investissement 8CTE: Objectif spécifique 1 « Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières prioritaires et les entreprises de l'économie sociale et solidaire »*

Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PC (NUTS 3)	Employés étrangers	A définir	2016	A définir	Enquête ciblée	2018, 2020 2023	Le choix d'une enquête ciblée pour la définition de l'indicateur de résultat se rend nécessaire compte tenu de l'absence de sources statistiques officielles permettant de relever les effets spécifiques de la priorité par rapport aux travailleurs transfrontaliers. Voir Plan d'action pour les Indicateurs de Résultat non quantifiés (Partie 3 de ce document)

## 2.2 Les indicateurs de réalisation, communs et spécifiques par action

### Axe 1

#### Priorité d'Investissement 3A

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
3A En favorisant l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises	OS 1 Augmenter le tissu entrepreneurial des " très petites, petites et moyennes entreprises " de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Aa) Aides aux nouvelles entreprises pour l'acquisition de services d'appui au business (diagnostic, consulting pour l'accès aux infrastructures spécialisées, aux réseaux de facilitateurs, réalisation d'études sur le positionnement commercial des produits, business plans, études de 'foresight', etc.) dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien (IC5)	Entreprises	30	Système de monitoring	Annuelle	On envisage une contribution moyenne de FEDER entre 30.000 et 100.000 euros. Pour les estimations, on a utilisé une contribution moyenne de FEDER de 70.000€.  Les services qui peuvent être fournis par le "réseau transfrontalier du système d'incubation d'entreprises nouvelles" sont illustrés ci-dessous et intitulés comme services qualifiés de premier niveau: a) soutien au business plan (pré-incubation); b) après incubation ; c) activité d'accélération de la nouvelle entreprise.
			Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	30	Système de monitoring	Annuelle	
			Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	30	Système de monitoring	Annuelle	
		Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC 6)	Euro	350.000	Système de monitoring	Annuelle	On suppose que: <ul style="list-style-type: none"> <li>les aides sont accordées, et se réfèrent à la discipline de minimis;</li> <li>le pourcentage de contribution est égal à 85% de l'investissement réalisé.</li> </ul>	
		Ab) Développement d'actions conjointes d'animation/promotion adressées aux nouvelles entreprises	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	50	Système de monitoring	Annuelle	L'estimation a été faite sur la base des paramètres et de l'expérience précédente acquise dans d'autres programmes similaires cofinancés par le FEDER.

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
			Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC4)	Entreprises	50	Système de monitoring	Annuelle	L'application est restreinte aux entreprises qui ont été contactées et ont exprimé leur intérêt à participer à des programmes de promotion / sensibilisation.
		Ba) Création et/ou renforcement d'un réseau transfrontalier de systèmes d'incubation des entreprises visant à soutenir les nouveaux entrepreneurs (services transfrontaliers pour la création de start-up et spin-off, transfert de connaissances, accès aux marchés pour nouvelles entreprises, etc.) dans le cadre des filières transfrontalières prioritaires liées, en particulier, à la croissance bleue et verte	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les nouvelles entreprises (IS 1)	Réseaux	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage que le nombre de projets relatifs à la création de réseaux transfrontaliers est de 2.
	OS 2 Renforcer le tissu entrepreneurial des «très petites, petites et moyennes entreprises» de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue	Aa) Aides aux entreprises existantes pour l'acquisition de services de consolidation et expansion des affaires (diagnostic, consulting pour l'accès aux infrastructures spécialisées, aux réseaux de facilitateurs, réalisation d'études sur le positionnement commercial des produits, business plans, études de 'foresight', etc.) dans les	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	50	Système de monitoring	Annuelle	On envisage une contribution moyenne de FEDER entre 30.000 et 100.000 euros. Pour les estimations, on a utilisé une contribution moyenne de FEDER de 60.000 €.  A titre d'exemple, sont listés certains des services qualifiés de deuxième niveau pour les nouvelles entreprises (entreprises fondées depuis au moins 2 ans et pas plus de 5 ans) : a) activités de positionnement
Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)			Entreprises	50	Système de monitoring	Annuelle		

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
	et verte	filières transfrontalières prioritaires liées, en particulier, à la croissance bleue et verte.						commercial (stratégies de positionnement, planification du marketing mix, évaluation de la position concurrentielle de l'entreprise, etc ..) et de promotion des produits à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de coopération transfrontalière (y compris l'organisation et la participation à des foires commerciales et des événements).
			Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC 6)	Euro	950.000	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que: <ul style="list-style-type: none"> <li>80 % des contributions est accordé en utilisant le régime <i>de minimis</i> et le pourcentage de la contribution est égal à 85% de l'investissement effectué.</li> <li>20 % des contributions est accordé conformément au règlement d'exemption et le pourcentage de la contribution est égal à 50% du coût de l'investissement.</li> </ul>
		Ab) Développement d'actions conjointes d'animation/promotion adressées aux entreprises existantes	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	800	Système de monitoring	Annuelle	L'estimation a été faite sur la base des paramètres et de l'expérience précédente acquise dans autres programmes similaires cofinancés par le FEDER. Il est considéré que toutes les entreprises de la zone peuvent participer. En d'autres termes toutes les entreprises contactées ont été considérées.
			Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC4)	Entreprises	800	Système de monitoring	Annuelle	

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		Ba) Création et/ou renforcement d'un réseau transfrontalier des systèmes de pépinières des entreprises visant à la consolidation et expansion des entreprises existantes (services transfrontaliers pour la création de start-up et spin-off, transfert de connaissances, accès aux marchés pour nouvelles entreprises, mise en réseau des bonnes pratiques...) dans le cadre des filières transfrontalières prioritaires liées, en particulier, à la croissance bleue et verte	Nombre de réseaux de services transfrontaliers créés pour les entreprises existantes (IS 2)	Réseaux	2	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que le nombre de projets relatifs à la création de réseaux transfrontaliers est de 2

### Priorité d'Investissement 3D

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
3D En soutenant la capacité de PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'en s'engageant dans les processus d'innovation	OS 1 Augmentation de la compétitivité internationale des micro et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue	Aa) Aides à la création de «réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers» pour favoriser l'innovation de processus et d'organisation (y compris les échanges de connaissances et savoir-faire entre professionnels et entre les managers de	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	24	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé une contribution moyenne de FEDER de 600.000 euros, dont les projets financés seraient 6, c'est-à-dire 6 réseaux / cluster créés. On suppose pour chaque réseau / cluster un nombre moyen de participants / entreprises égal à 4
			Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	24	Système de monitoring	Annuelle	



Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
	et verte	cluster/réseaux et d'entreprises).	Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC6)	euro	1.250.000	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que: - 80 % des contributions est accordée en utilisant le régime de minimis et le pourcentage de la contribution est égal à 85 % de l'investissement effectué. - 20 % des contributions est accordée conformément au règlement d'exemption et le pourcentage de la contribution est égal à 50 % du coût de l'investissement
		Ba) Aides aux «réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers» pour l'achat de services de consulting/soutien fournis par les centres de recherche, les centres technologiques, les universités	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	20	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé une contribution moyenne de FEDER entre 200.000 et 600.000 euros . La contribution moyenne de FEDER est alors de 400.000 €. Les réseaux / cluster à financier seront 5 et pour chaque réseau / cluster le nombre moyen de participants / entreprises est égal à 4  Les services qui seront fournis aux entreprises (fondées de plus de 5 ans sont) sont illustrés ci-dessous et seront appelés comme services qualifiés spécialisés : a) assistance
			Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	20	Système de monitoring	Annuelle	

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
								technologique et transfert de technologies ; b) études de foresight technologique, c) formation et développement des ressources humaines d) conseils de acquisition, de protection et de commercialisation de droits de propriété intellectuelle et des accords de licence, acquisition de brevets.
			Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC6)	Euro	650.000	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que: - 80 % des contributions est accordée en utilisant le régime de minimis et le pourcentage de la contribution est égal à 85 % de l'investissement effectué. - 20 % des contributions est accordée conformément au règlement d'exemption et le pourcentage de la contribution est égal à 50 % du coût de l'investissement.
		Bb) Aides aux «réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers» pour les	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	25	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé une contribution moyenne de FEDER de 600.000 euros . Les réseaux / cluster à

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		investissements visant à l'exploitation économique d'idées nouvelles et de recherches innovantes dans les filières prioritaires transfrontalières liées à l'économie bleue et verte.	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)	Entreprises	25	Système de monitoring	Annuelle	financier seront 6 et pour chaque réseau / cluster le nombre moyen de participants / entreprises est égal à 4
			Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC6)	Euro	1.350.000	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que: - 80 % des contributions est accordée en utilisant le régime <i>de minimis</i> et le pourcentage de la contribution est égal à 85 % de l'investissement effectué. - 20 % des contributions est accordée conformément au règlement d'exemption et le pourcentage de la contribution est égal à 50 % du coût de l'investissement
		Bc) Aides aux investissements immatériels visant à développer la promotion et la commercialisation des produits touristiques par l'intégration des systèmes en ligne déjà existants.	Nombre de bénéficiaires (publics et privés) bénéficiant d'un soutien (IS 1)	Bénéficiaires publics et privés	10	Système de monitoring	Annuelle	La valeur au 2023 se base sur une prévision de la dimension financière des projets égal à € 500.000 (FEDER). Le partenariat de ces projets est composé en moyenne de 5 -6 partenaires.
		Bd) Aides aux investissements destinés à améliorer l'accessibilité et la durabilité de l'offre touristique, notamment à travers réalisation de petites infrastructures.	Nombre de bénéficiaires (publics et privés) bénéficiant d'un soutien (IS 1)	Bénéficiaires publics et privés	35	Système de monitoring	Annuelle	La valeur au 2023 se base sur une prévision de la dimension financière des projets égal à € 500.000 (FEDER). Le partenariat de ces projets est composé en moyenne de 5 -6

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
								partenaires.
		Ca) Aides aux «réseaux/cluster d'entreprises transfrontaliers» pour les contrats temporaires afin d'employer les chercheurs et de promouvoir l'innovation	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	15	Système de monitoring	Annuelle	On suppose qu'au moins 4 des réseaux créés par l'action AA bénéficient de la contribution prévue par cette action. Chaque réseau / cluster, comme mentionné précédemment, est composé de 4 entreprises.
	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions (IC2)		Entreprises	15	Système de monitoring	Annuelle		
			Investissements privés complétant le soutien public aux entreprises (subventions) (IC6)	Euro	135.000	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé que: - 80 % des contributions est accordée en utilisant le régime <i>de minimis</i> et le pourcentage de la contribution est égal à 85 % de l'investissement effectué. - 20 % des contributions est accordée conformément au règlement d'exemption et le pourcentage de la contribution est égal à 50 % du coût de l'investissement
		Da) Stratégies/plan d'actions conjoints des administrations publiques pour améliorer la compétitivité et la capacité d'innovation du	Nombre de stratégies conjoints pour améliorer la compétitivité et la capacité	Stratégies conjoints	5	Système de monitoring	Annuelle	La valeur au 2023 se base sur une prévision de la dimension financière des projets égal à € 750.000 (FEDER).

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		<p>système des entreprises, notamment touristiques, de la zone transfrontalière (y compris les échanges transfrontaliers des gestionnaires publics sur les meilleures pratiques pour la compétitivité et l'innovation).</p>	d'innovation des entreprises (IS 2)					
		Ea) Développement d'une marque touristique commune de la zone de coopération pour les produits éco touristiques.	Nombre de marques touristiques communes de la zone du Programme Italie-France Maritime pour les produits éco-touristiques (IS 3)	Marques touristiques communes	1	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé la définition d'une marque unique pour l'ensemble de l'espace

## Axe 2

## Priorité d'Investissement 5A

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
5A- En soutenant des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes	OS 1 Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique: risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies.	Aa) Plans d'action conjoints pour l'adaptation au changement climatique des zones côtières et l'échange de bonnes pratiques relatives au suivi des risques naturels conformément à la Charte de Bologne et dans le cadre de la Directive 2014/89/UE concernant la planification de l'espace maritime (construction d'un réseau de collaboration entre les observatoires côtiers existants, monitoring quantitatif de l'état des phénomènes d'érosion et des risques de submersion marine le long des côtes, utilisation durable des dépôts sédimentaires côtiers et sous-marins).	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé une valeur cible égal à 2: un plan d'action conjoint de nature territoriale et un autre thématique, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.250.000 euro.
		Ab) Plans communs d'intervention et échange de bonnes pratiques de suivi et de protection civile, pour la gestion des conséquences des inondations selon les contenus et les critères des Flood Risk Management Plans de la Directive	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	Les plans doivent se conformer à la Directive 2007/60. Donc il est supposé qu'ils couvriront les sujets suivants requis par la directive elle-même. Ensuite, il y aura deux plans d'action conjoints: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation des risques et</li> </ul>

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		européenne " Inondations " (2007(60/CE).						la gestion des risques hydrologiques <ul style="list-style-type: none"> <li>Protection civile</li> </ul> compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.250.000 euro.
		Ba) Création de systèmes communs d'alerte précoce et de monitoring du risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, au sein de la zone de coopération.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé d'avoir deux plans d'action, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.250.000 euro.
		Bb) Création de systèmes communs de monitoring contre l'ensablement structurel des ports.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action conjoints	1	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé d'avoir un plan d'action, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 2.000.000 euro.
		Bc) Création d'un système conjoint de suivi et coordination des alertes "incendies", comprenant l'échange d'expériences de protection civile et les actions conjointes d'information et de sensibilisation sur le risque incendies.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	Il est supposé d'avoir deux plans d'action: <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation</li> <li>Surveillance et Protection civile</li> </ul> compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 2.150.000 euro.

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		Ca) Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures et sous-structures marines naturelles pour la prévention de l'érosion côtière (maintien et récupération de la capacité de transport des sédiments par les cours d'eau), la résilience côtière et la ré-naturalisation des systèmes côtiers.	Population bénéficiant de mesures de protection contre l'érosion côtière (IS 1)	Personnes	220.000	Système de monitoring	Annuelle	Pour calculer la valeur cible, les paramètres ont été utilisés par le projet RESMAR (financé dans la période 2007-2013) revus de manière appropriée.
		Cb) Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures, à faible impact environnemental, aussi de typologie commune pour réduire les risques "incendies" (systèmes d'irrigation, systèmes de «terres-armées», points de collecte de l'eau, pare-feux etc.), expérimentations d'ingénierie écologique.	Population bénéficiant de mesures de protection contre les incendies de forêts (IC 21)	Personnes	37.500	Système de monitoring	Annuelle	Pour l'estimation de la valeur sont utilisées les informations suivantes : le coût moyen de l'infrastructure de 20 euros/m, sur la base des données fournies par un Institut de recherche travaillant dans le domaine de la protection civile, de la réduction des risques et de la biodiversité (Fondation pour la recherche Cima <a href="http://www.cimafoundation.org/en/">http://www.cimafoundation.org/en/</a> ) ; densité moyenne de population de la région transfrontalière.



Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		Cc) Actions pilotes pour la réalisation de petites infrastructures, à faible impact environnemental, infrastructures vertes et solutions basées sur la nature (Nature Based Solutions), aussi de typologie commune pour réduire le risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations.	Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations (IC 20)	Personnes	6.400	Système de monitoring	Annuelle	La valeur cible a été estimée sur la base des paramètres coûts / efficacité (coût moyen pour protéger une personne exposée au risque hydrologique / inondation) résultant de l'expérience de le POR dans l'espace la coopération.

*Priorité d'Investissement 5B*

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
5B En favorisant des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.	OS 1 Améliorer la sécurité en mer en faisant face aux risques liés à la navigation	Aa) Investissements pour la couverture des systèmes communs de sécurité (via TIC) de la zone de navigation transfrontalière.	Nombre de systèmes conjoints pour la sécurité de la navigation et le monitoring des marchandises dangereuses (IS 1)	Systèmes	4	Système de monitoring	Annuelle	L'indicateur se réfère à tous les produits qu'un projet peut générer (par ex. systèmes de radar, etc). On envisage au moins 4 produits générés/types de systèmes.
		Ba) Investissements pour la création d'un observatoire conjoint pour le monitoring du transport des marchandises	Nombre d'observatoires pour le monitoring de transport de marchandises	Observatoires	1	Système de monitoring	Annuelle	On envisage de mettre en œuvre un observatoire.

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		dangereuses.	dangereuses (IS 3)					
		Ca) Stratégies et plans d'actions conjoints, comprenant des investissements pour la création de dispositifs, pour augmenter la sécurité de la navigation et la sécurité du pilotage dans les zones maritimes dangereuses.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 2)	Plans d'action	2	Système de monitoring	Annuelle	Il est prévu d'effectuer une série d'actions telles que l'assistance à distance pour les conditions météorologiques, pour éviter les collisions, pour la sécurité des chargements dans les corridors spécifiques.  Pour cette raison, la valeur cible à insérer est 2, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 3.000.000 euro.
		Da) Laboratoires conjoints d'amélioration des compétences des travailleurs pour la sécurité de la navigation dans la gestion des situations d'urgence (garantir la sécurité des passagers, éviter les versements en mer).	Nombre de laboratoires afin d'améliorer la gestion des situations d'urgence (sécurité des passagers, éviter les versements en mer) (IS 4)	Laboratoires	1	Système de monitoring	Annuelle	On envisage de mettre en œuvre un laboratoire.

## Priorité d'Investissement 6C

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
6C En conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel	OS 1 Améliorer l'efficacité de l'action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération	Aa) Plans conjoints pour le développement, la valorisation et l'intégration des itinéraires culturels et environnementaux.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 1)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage deux plans, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.250.000 euro.
		Ab) Plans d'actions conjoints, comprenant la réalisation d'investissements, pour la gestion des risques liés à la diffusion des espèces animales et végétales exotiques envahissantes et pour la sauvegarde de la biodiversité.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 1)	Plans d'action conjoints	1	Système de monitoring	Annuelle	On envisage un plan d'action, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.500.000 euro.
		Ac) Plans d'actions conjoints, comprenant la réalisation d'investissements, pour la protection de la faune et de la flore marines en proximité des ports et des zones marines protégées.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 1)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage deux plans d'actions, un pour la faune et un pour la flore, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.250.000 euro.  La valeur cible a été identifiée sur la base d'un coût moyen FEDER par hectare (égal à 39,4 euro) résultant des intervention similaires réalisées dans le cadre du PO IT FR 2007-
			Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre une meilleure état de conservation	Hectares	63.450			

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
			(IC23)					2013
		Ba) Elargissement du réseau transfrontalier des " patrimoines/sites accessibles" de la zone de coopération.	Nombre d'institutions participants au réseau transfrontalier des patrimoines/sites accessibles (IS 2)	Institutions	10	Système de monitoring	Annuelle	La valeur à horizon 2023 se base sur une estimation du nombre de projets financés de 2 avec un partenariat de 5 – 6 participants en moyenne
		Bb) Elargissement et promotion des réseaux existants de zones protégées, marines, terrestres et de zones humides (ex. sanctuaire Pelagos sur les mammifères marins, Réseau transfrontalier des parcs naturels).	Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre une meilleure état de conservation (IC23)	Hectares	240.385	Système de monitoring	Annuelle	La valeur à horizon 2023 se base sur une estimation du nombre de projets financés de 2 avec un partenariat de 5 – 6 participants en moyenne

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		Bc) Mise en réseau du patrimoine historique et naturel des petites îles	Nombre d'institutions participants au réseau du patrimoine historique et naturel des îles (IS 3)	Institutions	8	Système de monitoring	Annuelle	La valeur à horizon 2023 se base sur une estimation du nombre de projets financés de 1 avec un partenariat de 6 – 8 participants en moyenne
		Ca) Actions pilotes de typologie commune pour la réalisation de petites infrastructures, matérielles et immatérielles, visant à améliorer l'accessibilité du patrimoine de la zone dans une approche intégrée et durable (réhabilitation des sites, notamment dans les zones protégées et les parcs marins, infrastructures vertes et corridors bleus et verts, interventions pour l'accessibilité matérielle du public à l'offre culturelle et naturelle telles que, par exemple, les parcours de trekking, les itinéraires équestres, les sentiers subaquatiques, les sentiers littoraux et	Nombre de sites naturels et culturels bénéficiant d'un soutien financier (IS 4)	Sites	50	Système de monitoring	Annuelle	<p>Deux projets du passé ont été pris comme référence. Pour les sites naturels, on a considéré RETRAPARC (PO 2007-2013) dont la contribution FEDER totale est 1.762.319,47 euro et le nombre des sites est égal à 5.</p> <p>Pour les sites culturels, c'est le projet FOR ACCESS (PO 2007-2013) (amélioration des tours de défense) qui a été pris comme référence, sa contribution FEDER s'élevant à 1.116.000 Euro.</p> <p>Le projet a réalisé des interventions pilotes pour l'accessibilité sur 7 sites.</p> <p>Il est suggéré que les nouvelles ressources</p>

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		sous-marins durables, les pistes cyclables; les outils de diffusion de connaissance en ligne, les applications mobiles)						disponibles soient réparties de façon égale entre les deux dimensions (nature et culture).
	OS 2 Augmenter la protection des eaux marines dans les ports	Aa) Plans d'actions conjoints pour la prévention, la réduction et l'élimination des déchets marins dans les ports.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 1)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage deux plans d'action, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.000.000 euro.
		Ab) Plans d'actions conjoints pour la prévention, la réduction et l'élimination des déversements d'eaux usées dans les ports.	Nombre plans d'action conjoints élaborés (IS 1)	Plans d'action conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage deux plans d'action, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 1.000.000 euro.
		Bb) Actions pilotes pour le traitement des eaux usées dans les ports (filtres, bouées, etc.).	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des eaux usées (IS 6)	Ports	6	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 6 ports bénéficiaires

<b>Priorité d'Investissement</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Exemples d'Actions</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Valeur cible (2023)</b>	<b>Source des données</b>	<b>Fréquence de communication de l'information</b>	<b>Note pour la quantification de la valeur à 2023</b>
		Ba) Actions pilotes de typologie commune pour la collecte et le traitement des déchets dans les ports.	Nombre de ports qui adoptent des mesures de gestion des déchets (IS 5)	Ports	5	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 5 ports bénéficiaires

## Axe 3

## Priorité d'Investissement 7B

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
7B En stimulant la mobilité régionale par la connexion des nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T, y compris les nœuds intermodaux	OS 1 Développer des systèmes de transport multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération aux réseaux RTE-T	Aa) Etudes de faisabilité conjointes pour le développement du marché des services transfrontaliers de transport multimodal dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux RTE-T.	Nombre d'études conjointes réalisés (IS 1)	Etudes conjointes	1	Système de monitoring	Annuelle	On envisage un projet unique pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement du marché des services transfrontaliers de transport multimodal, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 750.000 euro..
		Ab) Etudes conjointes visant à la connexion de nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers aux réseaux RTE-T.	Nombre d'études conjointes réalisés (IS 1)	Etudes conjointes	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage que les plans d'études conjointes visant à connecter les nœuds secondaires et tertiaires soient au nombre de 2: un sur le transport maritime et l'autre sur le transport aérien, compte tenu d'un coût moyen FEDER par plan égal à 375.000 euro..
		Ba) Mise en place d'instruments pour la gestion conjointe des services transfrontaliers de transport entre les îles, dans la perspective de l'amélioration de la connexion aux réseaux RTE-T.	Nombre de dispositifs pour développer des instruments de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports entre les îles (IS 2)	Dispositifs	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 2 projets bénéficiaires d'une contribution moyenne de FEDER d'environ 1.000.000 euro pour développer 2 dispositifs.



Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		Ca) Investissements pour améliorer les infrastructures et les services des nœuds portuaires (secondaires et tertiaires) de connexions transfrontalières afin de renforcer la liaison avec les réseaux RTE-T	Nombre de ports réalisant des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T (IS 3)	Ports	6	Système de monitoring	Annuelle	On envisage de réaliser des investissements et des services pour améliorer la connexion aux réseaux RTE-T dans 6 ports. L'estimation a été faite sur la base de paramètres provenant de l'expérience acquise au cours de la programmation précédente.
		Cb) Réalisation de plateformes intégrées TIC pour l'interopérabilité des connexions multimodales transfrontalières (ex.: bateau-bus-train; train-bus, aéroport-bus-train, navettes dans les ports/aéroports) et pour les passagers (TIC et software mobile pour les renseignements et la billetterie intermodale) des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers dans la perspective de la connexion aux réseaux RTE-T.	Nombre de dispositifs et/ou services communs TIC adoptés pour favoriser l'interopérabilité des liaisons multimodales des nœuds secondaires et tertiaires de la zone de coopération avec les réseaux RTE-T (IS 4)	Dispositifs	1	Système de monitoring	Annuelle	On envisage un projet pour la réalisation d'un dispositif commun. L'estimation a été faite sur la base de paramètres provenant de l'expérience acquise au cours de la programmation précédente.

## Priorité d'Investissement 7C

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
7C En élaborant et en améliorant des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable.	OS1 Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore	Aa) Etudes communes pour la définition de modèles de régulation du trafic terrestre (véhicules légers et poids lourds) provenant des activités portuaires et développement d'actions pilotes visant à la réduction des émissions sonores.	Nombre d'études conjoints réalisés (IS 1)	Etudes conjoints	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 2 projets bénéficiaires d'une contribution moyenne de FEDER d'environ 625.000 euro. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).
		Ba) Réalisation conjointe d'outils ITS (Intelligent System Transport) pour la gestion de la logistique et du transport multimodal de marchandises visant à la réduction des émissions sonores.	Nombre d'instruments conjoints ITS réalisés (IS 2)	Instruments conjoints ITS	2	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 2 projets bénéficiaires d'une contribution moyenne de FEDER d'environ 1.500.000 euro. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).
		Ca) Investissements en petites infrastructures finalisées à la réduction de la pollution sonore dans les ports (installation de plaques de Ertalon sur les quais d'embarquement/débarquement, revêtement phonoabsorbant).	Nombre d'interventions pour la réduction et le monitoring de la pollution sonore dans les ports réalisées (IS 3)	Interventions	8	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 4 interventions pour la réduction de la pollution sonore avec une contribution moyenne de FEDER d'environ 1.000.000 euro chacune. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
								<p>dans le domaine (autorités portuaires).</p> <p>On envisage 4 interventions pour le suivi de la pollution sonore avec une contribution moyenne de FEDER d'environ 328.500 euro chacune. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).</p>
		Cb) Investissements en dispositifs de monitoring de la pollution sonore dans les ports.						
7C	OS2 Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone	Aa) Etudes de faisabilité conjointes pour la promotion de l'utilisation de carburants moins polluants et à faible teneur de soufre dans les activités portuaires commerciales.	Nombre d'études conjointes réalisés (IS 1)	Etudes conjoints	3	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 3 études de faisabilité avec une contribution moyenne FEDER d'environ 83.300.000 euro chacune. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).
		Ab) Etudes de faisabilité conjointes pour la construction d'installations à GNL dans les ports commerciaux principaux de la zone de	Nombre d'études conjointes réalisés (IS 1)	Etudes conjoints	5	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 5 études de faisabilité, comprenant notamment la conception des installations de GNL, avec une contribution moyenne de FEDER de environ 300.000 euro

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
régionale durable.		coopération.						chacune. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).
		Ba) Plans d'action conjoints pour la localisation de stations de stockage et approvisionnement en GNL dans les ports commerciaux.	Nombre de plans d'action pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS 4)	Plans d'action conjoint	5	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 5 plans d'action avec une contribution moyenne de FEDER d'environ 200.000 euro chacun. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).
		Ca) Actions pilotes pour la réalisation de stations de stockage et approvisionnement en GNL dans les ports commerciaux.	Nombre de plans d'action pour la réalisation de station de stockage et approvisionnement de GNL (IS 5)	Plans d'action conjoint	3	Système de monitoring	Annuelle	On envisage 3 actions pilotes avec une contribution moyenne de FEDER d'environ 1.000.000 euro chacune. L'estimation a été faite sur la base d'une confrontation avec les autorités compétentes dans le domaine (autorités portuaires).

**Axe 4**  
**Priorité d'Investissement 8A**

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
8A En soutenant la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des micro-entreprises et de la création de d'entreprise.	OS1 Promouvoir l'emploi en soutenant l'auto-entrepreneuriat, la microentreprise et l'entrepreneuriat social dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte	Aa) Création d'un réseau transfrontalier de services de tutoring et coaching (services juridiques, de compatibilité, d'animation, d'assistance pour le démarrage des activités, chantiers d'insertion professionnelle, etc..) pour la création d'emploi dans les entreprises individuelles, dans les micro entreprises et dans les entreprises sociales des filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte.	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier (IC 4)	Entreprises	35	Système de monitoring	Annuelle	L'estimation a été faite sur la base des paramètres et de l'expérience précédente acquise dans d'autres programmes similaires cofinancés par le FEDER. L'application est restreinte aux entreprises qui ont été contactées et ont exprimé leur intérêt à
			Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien (IC1)	Entreprises	35	Système de monitoring	Annuelle	

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
			Nombre de réseaux transfrontaliers de services pour la création d'emploi (IS 1)	Réseaux	3	Système de monitoring	Annuelle	participer à des programmes de promotion / sensibilisation.
		Ab) Mise en œuvre de parcours conjoints d'accompagnement à l'outplacement, management buy out, aux spin-offs pour les chômeurs touchés par les crises d'entreprises.	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et aux activités conjointes de formation (IC 44)	Participants	50	Système de monitoring	Annuelle	On envisage une contribution moyenne de FEDER entre 30 000 et 100 000 euros. Pour les estimations on a utilisé une contribution moyenne de FEDER de 70.000 €.

## Priorité d'Investissement 8CTE

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
8CTE Soutenir la mobilité de la main-d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail, y compris la mobilité transfrontalière, les initiatives locales communes en matière d'emploi, les services d'information et de conseil et la formation commune	OS1 Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières transfrontalières prioritaires liées à la croissance bleue et verte	Aa) Réalisation de services conjoints de soutien à la rencontre entre l'offre et la demande de travail dans les filières prioritaires transfrontalières (service d'information, coaching, foires transfrontalières du travail, tutoring, plateformes d'échange entre offre et demande de travail, besoin de main d'oeuvre, qualification des emplois, caractérisation du marché du travail, etc.).	Nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et aux activités de formation conjointe (IC 44)	Participants	250	Système de monitoring	Annuelle	On envisage de réaliser 7 types d'activité d'accompagnement et insertion à l'emploi, avec une contribution moyenne de FEDER d'environ 1.000.000, impliquant en moyenne au moins 35 participants pour chaque activité.
		Ab) Promotion de la participation des services locaux pour l'emploi à des réseaux transfrontaliers orientés à la diffusion et à l'échange d'expériences.						
		Ac) Forum permanent de la mobilité transfrontalière pour l'emploi (symposium thématique annuel, plateforme virtuelle, mobilité à travers le web, etc.).						
		Ba) Formulation de profils éducatifs conjoints liés aux besoins des filières prioritaires						

Priorité d'Investissement	Objectif spécifique	Exemples d'Actions	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information	Note pour la quantification de la valeur à 2023
		transfrontalières.  Ca) Parcours d'e-learning conjoints sur les nouveaux métiers ou les métiers traditionnels liés aux filières prioritaires transfrontalières.						
		Bb) Réalisation de stages d'étudiants/néo-diplômés pour les profils conjoints liés aux besoins des entreprises des filières prioritaires transfrontalières et à la récupération des métiers traditionnels.	Nombre de participants aux initiatives de mobilité transfrontalière (IC 43)	Participants	70	Système de monitoring	Annuelle	On envisage une contribution du FEDER de 500 000 euros, pour 70 projets de stages financés de 70 participants pour environ 6 mois, en plus du coût de gestion.



## Partie 3- Plan d'action des indicateurs de résultat non quantifiés

### Introduction

En vertu de l'art. 19 du Règlement général et pour satisfaire aux exigences formulées par la Commission lors des négociations, nous reportons ci-après le Plan d'actions des indicateurs de résultat non quantifiés et insérés dans le Programme de coopération Italie-France Maritime.

Ce plan décrit plus précisément:

- les actions qui seront mises en oeuvre pour parvenir à quantifier les valeurs de référence et pour garantir la valorisation des indicateurs intermédiaires (référence à 2018, 2020 et 2023);
- les sujets responsables des activités de quantification;
- le calendrier des activités à effectuer.

### Indicateur de résultat « Concentrations d'oxygène dissous dans les eaux marines (intégré avec l'indice trophique TRIX) »

De par sa nature et conformation, le bassin portuaire est la masse réceptrice finale de nombreuses substances susceptibles de provoquer des problèmes environnementaux voire, dans certains cas, de modifier de manière significative les équilibres dynamiques à la base du fonctionnement de l'écosystème portuaire, mettant ce dernier gravement en péril. Des accumulations excessives de substance organique dans ces milieux à faible hydrodynamisme peuvent conduire à des situations d'hypoxie/anoxie s'accompagnant du développement d'activités non aérobies voire d'une situation d'insalubrité et de grande mortalité pour les organismes.

Afin d'évaluer cette typologie de risque dans les eaux portuaires, il est possible d'utiliser plusieurs indicateurs présentant des degrés de précision et d'applicabilité différents. Parmi ces derniers, l'oxygène dissous (OD), mesuré comme concentration d'oxygène et comme pourcentage de saturation.

La quantité d'oxygène dissous contenue dans la colonne d'eau confère à la masse d'eau la capacité de faire vivre une grosse partie de la vie animale et végétale.

Ce périmètre dépend de certains facteurs physiques (température, pression atmosphérique, aération et agitations le long de la colonne d'eau), de caractéristiques chimiques et physiques de l'eau (salinité, pH) et de processus biologiques et chimiques (photosynthèse, respiration des plantes et animaux aquatiques et minéralisation de la substance organique). L'augmentation de la quantité d'oxygène dans l'eau est aussi bien due à des phénomènes physiques tels que la présence de courant et la houle qu'à l'augmentation de l'activité photosynthétique des végétaux marins. Une charge excessive de « nutriments » (composés inorganiques d'azote et de phosphore) et de substance organique déterminent quant à elle la consommation d'oxygène nécessaire pour les processus d'oxydation et de dégradation.

La concentration d'oxygène dissous dans la colonne d'eau est un paramètre généralement pris en considération dans les réglementations et utilisé dans les programmes de surveillance pour l'évaluation de la qualité des eaux marines et côtières.

Toutefois, le fait pour ce paramètre de dépendre de nombreux facteurs (température, pression atmosphérique, aération et agitations le long de la colonne d'eau, salinité, pH) le soumet à des fluctuations significatives, pas seulement saisonnières, mais également quotidiennes et ponctuelles.

Ainsi, afin d'évaluer la qualité des eaux marines portuaires, il convient d'intégrer l'indicateur Oxygène Dissous dans d'autres indicateurs. Parmi ceux disponibles, l'Indice trophique TRIX possède un bon rapport applicabilité/précision. Cette valeur numérique contient la valeur d'oxygène, mais est associée à d'autres paramètres (azote inorganique dissous, phosphore total et chlorophylle) et exprime le degré trophique ainsi que le niveau de productivité des eaux côtières.

Ci-après, la formule utilisée pour l'application de l'indice trophique TRIX:

$$\text{Indice trophique TRIX} = (\text{Log}(\text{Chl-a} * \text{DO} * \text{N} * \text{P}) - (-1.5)) / 1.2$$

La valeur numérique TRIX peut varier de 0 à 10, allant de l'oligotrophie (0) pour les eaux peu productives typiques de la pleine mer, à l'hypereutrophie (10) pour les eaux très productives typiques des zones côtières eutrophes.

Cet indice permet d'attribuer un critère de caractérisation objective des eaux, associant des éléments de jugement de qualité et de quantité.

Ce paramètre est également prévu par la norme italienne pour la définition de l'état écologique des eaux marines côtières, en application de la Directive 2000/60/CE (Directive-Cadre sur l'Eau).

### **Programme de surveillance**

#### *Fréquence des échantillonnages*

En effectuant des échantillonnages sur place, la surveillance du paramètre de l'oxygène dissous - intégré dans certains cas avec l'évaluation de l'indice TRIX - sera réalisée à travers au moins deux échantillonnages par an, dont 1 durant la saison estivale et 1 durant la saison hivernale.

#### *Localisation des stations et nombre d'échantillonnages*

L'emplacement des stations de surveillance dépend de chaque structure portuaire. La sélection des stations est effectuée en fonction de la criticité potentielle de certaines zones identifiées afin d'analyser l'hétérogénéité spatiale des bassins portuaires.

Les stations devront être représentatives aussi bien des zones proches des points de déversement des déchets et des zones à faible hydrodynamisme, que des zones à l'intérieur des ports mais à l'extérieur de la zone critique (à proximité des bouches).

Les données seront collectées dans 19 ports commerciaux de la zone de coopération et reportés au tableau ci-dessous:

#### Liste des ports commerciaux de la zone de coopération

- Gênes
- La Spezia
- Savone - Vado
- Cagliari
- Olbia - Golfo Aranci - Porto Torres
- Livourne
- Piombino

- Marina di Carrara
- Portoferraio
- Bastia
- L'Île-Rousse
- Calvi
- Ajaccio
- Propriano
- Bonifacio
- Porto Vecchio
- Toulon
- Cannes
- Nice - Villefranche

#### *Description des sujets responsables de la quantification*

La réalisation de l'enquête de quantification de l'indicateur sera effectuée au niveau régional et sera confiée aux Agences environnementales régionales compétentes. Les Agences exercent institutionnellement une activité de contrôle et de surveillance pour la protection du territoire et de l'environnement marin, et offrent leur soutien à la gestion des politiques environnementales. Les Agences régionales de protection de l'environnement contribuent, à travers le recueil et le traitement des données et l'utilisation de modèles météo-marins, hydrodynamiques et de qualité de l'eau, à la surveillance à l'échelle régionale des paramètres marins fondamentaux.

#### *Calendrier des activités*

Le monitoring de l'indice TRIX sera effectué dans chaque port au cours de deux mesures annuelles.

- Quantification de la base de référence : d'ici à un an, approbation du Programme;
- Quantifications suivantes : pour l'actualisation de 2018, les données seront disponibles avant le 30 mai 2019; pour l'actualisation de 2020, les données seront disponibles avant le 30 mai 2021;
- Vérification des valeurs finales: pour l'actualisation de 2023, les données seront disponibles avant la date limite pour le Rapport final de mise en œuvre.

#### **Indicateur de résultat « Nombre de ports commerciaux intégrés dans des plans conjoints pour la mise en oeuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante »**

L'indicateur « Nombre de ports commerciaux intégrés dans des plans conjoints pour la mise en oeuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante », unité de mesure « Ports », vise à quantifier le nombre de ports, parmi ceux présents au sein de la zone de coopération, qui se mettent en conformité avec la Directive 2012/33/UE et qui se doteront donc de plans visant à garantir une réduction de la teneur en soufre dans les combustibles marins.

La notion de « plans pour la mise en oeuvre » doit être prise ici au sens large: il s'agit de l'élaboration coordonnée et stratégique des mesures considérées nécessaires, compte tenu de la position et du rôle de chaque port commercial dans la partie septentrionale de la mer Tyrrhénienne et/ou dans la mer Méditerranée. Ces mesures peuvent comprendre l'élaboration de règlements, de plans de surveillance des combustibles, de formes de gouvernance entre les sujets maritimes publics et privés (autorités portuaires, capitaineries de ports, compagnies de navigation, etc.), d'accords et de protocoles d'entente, la planification et la conception d'infrastructures pour le stockage et la distribution de GNL.

#### *Valeur de référence*

Une enquête approfondie a été effectuée sur l'existence de mesures antipollution adoptées selon la Directive 2012/33/UE, en contactant les principaux ports commerciaux de la zone (Gênes, Cagliari, Livourne, Nice et Bastia). Le résultat de l'analyse et des interviews indique que tous les ports ont élaboré une stratégie de réduction de l'impact environnemental, mais qu'aucun d'entre eux n'a encore adopté les mesures exigées par la Directive soufre qui entreront en vigueur dans la mer Méditerranéenne le 1er janvier 2020.

À l'échelle nationale, l'État italien a adopté en juillet dernier un décret législatif (n° 112/2014) en application de la Directive 2012/33/UE afin de prévoir des règles, procédures d'autorisation et infrastructures logistiques nécessaires pour utiliser les nouvelles technologies et les combustibles alternatifs déjà disponibles tels que le GNL et pour utiliser à l'avenir les biocarburants, l'hydrogène et l'électricité. Le gouvernement italien s'est engagé à adopter, par un Plan stratégique national sur l'utilisation du GNL, des initiatives pour la réalisation de centres de stockage et de redistribution ainsi que des normes pour la réalisation des distributeurs de GNL.

En France, le Pôle CAPENERGIES est en train d'élaborer un projet innovant sur l'optimisation de la chaîne énergétique « Bateau Port Ville » à laquelle participe les ports de Nice et de Cannes. Cette initiative traite expressément du thème de la réorganisation logistique en vue de la réduction de la teneur en soufre.

La Corse, partenaire du Pôle Capenergies, participera elle aussi au projet.

Aujourd'hui, aucun port de l'espace de coopération n'est équipé pour le stockage et la distribution de GNL. Les ports de Gênes, Livourne et Nice-Villefranche sont en train d'évaluer la possibilité de se doter d'infrastructures pour le soutage.

La valeur de référence est donc égale à 0, étant donné qu'aucun port de la zone ne s'est encore mis en conformité avec la Directive Soufre (Directive 2012/33/UE) et que le Programme peut justement constituer un espace d'expérimentation fondamentale en vue de la phase d'entrée en vigueur.

#### *Valeurs intermédiaires et valeurs cibles*

De la même manière que ce qui a été effectué pour la vérification des valeurs de référence, les valeurs intermédiaires successives seront définies au moyen d'interviews ciblées données à des sujets responsables du secteur, pour tous les ports commerciaux de la zone de coopération et reportés au tableau ci-dessous :

#### Liste des ports commerciaux de la zone de coopération

- Gênes
- La Spezia
- Savone - Vado
- Cagliari

- Olbia - Golfo Aranci - Porto Torres
- Livourne
- Piombino
- Marina di Carrara
- Portoferraio
- Bastia
- L'Île-Rousse
- Calvi
- Ajaccio
- Propriano
- Bonifacio
- Porto Vecchio
- Toulon
- Cannes
- Nice - Villefranche

Pour commencer, seront contactés les sujets compétents concernés par les interviews et enquêtes ciblées.

Les interviews porteront sur les aspects suivants:

- état d'avancement de la transposition de la Directive par le port commercial;
- chaque mesure planifiée (gouvernance, accords, infrastructures, surveillances, règlements) pour le port commercial;
- systématisation des mesures dans la partie septentrionale de la mer Tyrrhénienne et dans la mer Méditerranée (plan conjoint).

Sur la base des résultats ressortis des premières interviews mentionnées ci-dessous, il pourra être possible de préciser davantage le nombre de sujets à intégrer dans la collecte des données.

#### *Description des sujets responsables de la quantification*

La réalisation de l'enquête pour la quantification de l'indicateur sera effectuée par un sujet externe.

Celui-ci sera sélectionné par un appel d'offres sur la base de critères permettant de vérifier la qualification de la société et du groupe de travail qui effectuera l'activité. Seront notamment évalués les aspects suivants :

- expérience attestée de la société et/ou du groupe de travail dans les thématiques en question au niveau de la zone de coopération ;
- expérience de la société et/ou du groupe de travail dans la réalisation de travaux similaires ;

- expérience de la société et/ou du groupe de travail en matière de fonds structurels et d'instruments de coopération territoriale européenne ;
- excellente maîtrise de l'italien et du français.

#### *Calendrier des activités*

- Classification des sujets détenteurs des informations au sein des Ports commerciaux: juin-août 2018;
- Réalisation des interviews, élaboration des données: de septembre à décembre 2018;
- Quantification des données pour actualisation de 2018, les données seront disponibles avant le 30 mai 2019; pour actualisation de 2020, les données seront disponibles avant le 30 mai 2021;
- Vérification des valeurs finale: pour actualisation de 2023, les données seront disponibles avant la date limite prévue pour le Rapport final de mise en œuvre.

#### **Indicateur de résultat «Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PC (NUTS 3)»**

##### *Description des actions qui seront mises en œuvre*

L'indicateur « Nombre de travailleurs transfrontaliers dans la zone du PC (NUTS 3) » - unité de mesure « travailleurs étrangers » vise à quantifier le nombre de travailleurs transfrontaliers originaires des territoires concernés par le PC Maritime IT-FR 2014-2020 présents au sein de la zone de coopération et désignés comme NUTS 3, en ce qui concerne l'objectif spécifique 8 CTE du Programme qui entend renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières transfrontalières liées à la croissance bleue et verte.

L'indicateur, sauf précisions ultérieures techniques à définir lors de la phase opérationnelle, a donc pour objectif de quantifier le nombre de travailleurs étrangers originaires d'un territoire de la zone de coopération et qui travaillent dans un autre pays, toujours à l'intérieur de la zone de coopération. Autrement dit, seront pris en considération tous les travailleurs de la zone de coopération qui travaillent dans un autre pays de la zone de coopération, qu'ils y résident ou non.

Face aux difficultés de pouvoir disposer de données homogènes<sup>1</sup>, l'indicateur de résultat pour l'Axe prioritaire 4, priorité d'investissement 8CTE, sera donc déterminé au moyen d'interviews ciblées à des sujets experts du secteur (voir la liste non exhaustive reportée au tableau suivant), pour tous les territoires concernés.

On commencera à classer et à contacter les sujets compétents concernés par les interviews et enquêtes ciblées (plus ou moins entre juin et septembre 2015). Dans les régions entièrement concernées par le Programme de coopération (Sardaigne, Corse, Ligurie), il sera possible de procéder en tenant compte des sujets compétents au niveau régional; pour les autres Régions du PC (Toscane, PACA), il sera nécessaire de procéder exclusivement au niveau des NUTS 3.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'activité de programmation du PC, une enquête préliminaire visant à vérifier les sources statistiques existantes a été effectuée. Cette vérification a fait ressortir qu'il est impossible d'obtenir des résultats harmonisés pour toute la zone de coopération ; en effet, du côté italien et français, les données disponibles se rapportent uniquement au nombre d'étrangers résidant sur le territoire, sous-divisées au niveau NUTS 3 sur la base de la résidence et classées par pays d'origine (Sources : Insee 2011, Istat 2013). Ces données ne permettent pas de classer les travailleurs étrangers au sein de la zone de coopération par origine, au niveau NUTS 2 ou 3. Cette sous-division s'avère toutefois indispensable pour la recherche de la base de données relative à l'indicateur choisi.

Nous vous fournissons à ce sujet une liste non exhaustive des typologies de sujets concernés par les interviews, accompagnée de coordonnées de référence à titre d'exemple:

Typologie de destinataires	Coordonnées
Observatoires provinciaux du marché du travail	<p><b>Livourne</b> : comunicazioneefse@provincia.livorno.it</p> <p><b>Massa Carrara</b> : Paola Marini - Tél. +39.0585/816662, p.marini@provincia.ms.it</p> <p><b>Lucques</b> : Lorenzo Maraviglia - Tél. +39.0583 417478, l.maraviglia@provincia.lucca.it</p> <p><b>Cagliari</b> : Paolo Maggio, Tél. +39.0704092477</p> <p><b>Gênes</b> : Rossana Lo Bianco, Tél. +39.0105497567, lobianco@provincia.genova.it</p> <p><b>Savone</b> : ci_savona@provincia.savona.it</p>
Observatoire régional du marché du travail	<p><b>Sardaigne</b> : lav.agenzia.regionale@regione.sardegna.it Tél. +39. 070.606.7918</p>
Référénts provinciaux EURES	<p><b>Grosseto</b> : référente Carbone Luciana, Tél. +39. 0564484732</p> <p><b>Imperia</b> : référente Enza Zaccardo, Tél. +39. 0183704471</p> <p><b>Alpes Maritimes</b> : Marie-Hélène Lauze, +33 (0)4 89 222214, marie-helene.lauze@pole-emploi.fr</p>
Pôle emploi	<p><b>Haute-Corse</b> : +33 (0)4 4 95 32 14 00</p> <p><b>Alpes Maritimes</b> : Marie-Hélène Lauze +33 (0)4 89 222214, marie-helene.lauze@pole-emploi.fr</p>

Les interviews consisteront d'abord en une enquête approfondie sur la typologie de données disponibles en ce qui concerne les sujets identifiés en tant que destinataires. Il sera avant toute chose nécessaire d'analyser les aspects suivants:

- typologie des données collectées au niveau NUTS 3 par les sujets identifiés et contactés ;
- fréquence des relevés effectués par ces sujets;
- modalités de réalisation du traitement des données.

Sur la base des résultats des premières interviews mentionnées ci-dessus, il sera possible de préciser ultérieurement le nombre de sujets à comprendre dans la collecte des données.

Dans un second temps, en fonction du résultat des enquêtes ci-dessus, il sera possible de définir clairement les modalités les plus appropriées pour le traitement des données disponibles (par exemple, possibilité d'homogénéiser les bases de données disponibles en assurant la cohérence des aspects qui ne permettraient pas l'élaboration unitaire des sources d'information) et leur éventuel enrichissement dans le cas où serait constatées des lacunes d'informations particulièrement importantes.

On procédera à la collecte des données disponibles ainsi qu'à leur traitement/intégration à effectuer entre septembre et décembre 2015, pour se conclure avant la fin de l'année 2015 (ou quoiqu'il en soit dans un délai d'un an à compter de l'approbation du programme en ligne avec les exigences communautaires)

lorsque le travail effectué permettra de produire une valeur de référence homogène pour toute la zone de coopération.

Pour la réalisation des activités visant à quantifier la valeur de référence, un contrôle consistera à vérifier la possibilité de convenir avec les sujets « détenteurs des informations », tel que désignés à titre d'exemple ci-dessus, l'utilisation de classifications communes pour l'archivage des données. Cela permettra de faciliter les phases ultérieures de collecte des informations en 2018, 2020 et 2023, lesquelles, en cas d'accord trouvé entre les différents sujets, pourront bénéficier de données homogènes<sup>2</sup>.

#### *Description des sujets responsables de la quantification*

La réalisation de l'enquête pour la quantification de l'indicateur sera effectuée par un sujet externe.

Celui-ci sera sélectionné par un appel d'offres sur la base de critères permettant de vérifier la qualification de la société et du groupe de travail qui effectuera l'activité. Seront notamment évalués les aspects suivants:

- expérience attestée de la société et/ou du groupe de travail dans les thématiques en question au niveau de la zone de coopération;
- expérience de la société et/ou du groupe de travail dans la réalisation de travaux similaires;
- expérience de la société et/ou du groupe de travail en matière de fonds structurels et d'instruments de coopération territoriale européenne;
- excellente maîtrise de l'italien et du français.

#### *Calendrier des activités*

- Classification des sujets détenteurs des informations sur les travailleurs transfrontaliers: entre juin et septembre 2015;
- Réalisation des interviews, élaboration et intégration éventuelle des données: entre septembre et décembre 2015;
- Quantification de la valeur de référence: dans un délai d'un an à compter de l'approbation du Programme;
- Quantifications suivantes: pour actualisation de 2018, les données seront disponibles avant le 30 mai 2019; pour actualisation de 2020, les données seront disponibles avant le 30 mai 2021;
- Vérification des valeurs finales: pour actualisation de 2023, les données seront disponibles avant la date limite pour le Rapport final de mise en œuvre

---

<sup>2</sup> Dans le cas où il serait impossible de trouver des accords sur le relevé de données homogènes par les sujets qui archivent les informations utiles à la quantification de l'indicateur, l'AG s'engage quoiqu'il en soit à garantir la quantification de l'indicateur.